

## DOSSIER DE LA PYRRHOTITE À TROIS-RIVIÈRES – TABLEAUX DES SUIVIS

La Garantie des maisons neuves (GMN) de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) a dressé deux (2) tableaux-résumés qui permettront aux propriétaires de la région de Trois-Rivières de suivre l'évolution du dossier du béton problématique.

### *Résumé des demandes de réclamation*

691	662	648	564	502	430	539
Demandes de réclamations reçues	Prêts pour inspection, c.-a.-d. dossiers complets <sup>④</sup>	Nombre d'inspections réalisées par représentant de la GMN	Mandats d'analyse confiés à un laboratoire d'essai <sup>①</sup>	Prises d'échantillons de béton <sup>②</sup>	Rapports d'expertises reçus	Décisions rendues <sup>③</sup>

① La GMN de l'APCHQ a confié à la firme Inspec-Sol un mandat visant à établir la cause des dommages constatés.

② De manière à réaliser son mandat, la firme Inspec-Sol doit, dans la plupart des cas, prendre des échantillons de béton de chaque résidence ou fondation pour fins d'analyses en laboratoire. Pour les bâtiments jumelés, l'échantillon n'est pris qu'à une seule adresse car la fondation est commune.

Ces analyses doivent suivre un protocole strict, lequel s'échelonne sur plusieurs semaines.

③ La GMN de l'APCHQ doit rendre une décision pour chaque réclamation reçue. Ces décisions sont basées sur les termes et conditions figurant au Règlement sur le Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs ainsi que sur les résultats de l'expertise effectuée. Certaines décisions ne requièrent pas nécessairement de rapports d'expertise.

④ 29 bénéficiaires n'ont pas encore fourni tous les documents ou autres éléments nécessaires à l'ouverture du dossier de réclamation.

### **Résumé des travaux de réparation**

<b>2010</b>	<b>Lot 1</b>	<b>Lot 2</b>	<b>Lot 3</b>
Nombre de bâtiments	20	32	15
Appel d'offres ①	22 avril 2010	10 juin 2010	23 juin 2010
Visite des entrepreneurs	29 avril 2010	17 et 18 juin 2010	29 et 30 juin 2010
Ouverture des soumissions	20 mai 2010	7 juillet 2010	16 août 2010
Adjudication du contrat	25 mai 2010	13 juillet 2010	18 août 2010
Début des travaux ②	31 mai 2010	9 août 2010	30 août 2010
Fin des travaux prévue	3 septembre 2010	26 novembre 2010	26 novembre 2010
Valeur des travaux	1 153 814,79 \$	4 230 055,15 \$	2 071 004,27 \$

<b>2011</b>	<b>Lot 4</b>	<b>Lot 5</b>	<b>Lot 6</b>
Nombre de bâtiments	90	20	16
Appel d'offres ①	25 octobre 2010	25 octobre 2010	25 octobre 2010
Visite des entrepreneurs	Du 12 octobre au 18 décembre 2010	Semaine du 22 novembre 2010	Semaine du 22 novembre 2010
Ouverture des soumissions	15 février 2011	2 mars 2011	9 mars 2011
Adjudication du contrat	28 février 2011	10 mars 2011	21 avril 2011
Début des travaux ②	Mai 2011	Mai 2011	6 juin 2011
Fin des travaux prévue	Décembre 2011	Décembre 2011	Décembre 2011
Valeur des travaux	10 676 339,93 \$	3 298 815,90 \$	2 452 725,28 \$

<b>2012</b>	<b>Lots à constituer</b>

- ① Un appel d'offres, incluant devis et conditions détaillées, fut adressé à des entrepreneurs spécialisés dans ce domaine. Chaque entrepreneur ayant préalablement été qualifié par la GMN, tant au point de vue technique que financier.
- ② Préalablement à l'exécution des travaux, les propriétaires concernés sont rencontrés pour présentation de l'entrepreneur retenu et explication des opérations. Un contrôle de la qualité et du respect des devis est exercé par les professionnels de la GMN tout au long du chantier.

### **Autres dossiers de réclamation**

Il est à noter que les travaux s'échelonnent sur quelques années. De ce fait, les bâtiments qui seront réparés au cours des prochaines années bénéficieront de mesures de protection temporaires de manière à éviter les infiltrations d'eau, et ce, en attendant des mesures permanentes.

Date de mise à jour : le 31 décembre 2011